

OBJET **DECISION MODIFICATIVE N° 3/ 2013
 AU BUDGET PRINCIPAL**

La présente décision modificative enregistre en section de fonctionnement des compléments de crédits sur le chapitre 65, financés par des recettes du contrat de solidarité départementale sur les chapitres 74 pour 416 000,00 €. Les subventions seront versées en faveur principalement de la petite enfance pour plus de 800 000,00 €.

D'autres affectations de subventions sont également proposées .Elles sont détaillées par ailleurs dans le rapport présenté à cet effet lors de cette même séance.

La présente décision modificative enregistre également des mouvements budgétaires en section d'investissement.

La section d'investissement est abondée notamment en vue de reverser les participations à la Région sur les dernières réalisations du boulevard Sud.

Le détail des opérations est résumé dans les tableaux de synthèse joints au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131123-13606-1A-DE
Date de réception préfecture : 27/11/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
26/11/2013


Gilbert ANNETTE

OBJET DECISION MODIFICATIVE N° 3/ 2013
AU BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 13/6-06 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ARMAND Alain, 9ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE

7 voix contre
(dont 1 vote par procuration)

pour

Madame TROTET Maryse, Madame HOARAU Patricia, Monsieur BARDIERE Jean-Michel, Monsieur VICTORIA René-Paul, Monsieur HOARAU Serge et Madame CHEFIARE Claudine	autres élus présents et mandatés
--	----------------------------------

Adopte la décision modificative n° 3 au budget principal 2013 qui s'élève, en dépenses et en recettes, à :

- * 416 000,00 € pour la section de fonctionnement,
- * - 417 000,00 € pour la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131123-13606-1B-DE
Date de réception préfecture : 27/11/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
26/11/2013


Gilbert ANNETTE

DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BUDGET TOTAL	DEPENSES	RECETTES
011	6281	023	Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés		1 000,00	
011	6281	023	Cotisations diverses	20 505,00	-1 000,00	
023	023	01	Virement à la section d'investissement	2 816 337,00	-416 000,00	
65	6574	64	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	19 316 423,00	832 000,00	
74	7473	01	Départements	1 000 000,00		416 000,00
			TOTAL		416 000,00	416 000,00

Signé électroniquement par :
Le Maire
26/11/2013



Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131123-13606-2A-DE
Date de réception préfecture : 27/11/2013

DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLE	POUR MÉMOIRE BUDGET TOTAL	DEPENSES	RECETTES
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement	2 816 337,00		-416 000,00
13	1321	822	Etat et établissements nationaux	1 758 700,00		363 000,00
13	1323	020	Départements	2 881 681,80		-264 000,00
13	1323	20	Départements			-75 000,00
13	1323	64	Départements			-25 000,00
204	204122	822	Bâtiments et installations	3 469 200,00	363 000,00	
21	2111	820	Terrains nus	8 612 600,00	-780 000,00	
			TOTAL		-417 000,00	-417 000,00

Signé électroniquement par :
Le Maire
26/11/2013



Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131123-13606-2B-DE
Date de réception préfecture : 27/11/2013

ARRETE DES SIGNATURES

a) 30 + 7 procurations
b) 6 + 1 procuration

Contre « Chapeau »

Nombre de membres en exercice 55
Nombre de membres présents 46
Nombre de suffrages exprimés 44

Nombre de voix pour 37
contre 7
abstentions 1

Date de convocation du Conseil Municipal
15 novembre 2013

Décision modificative n° 3/ 2013, Budget principal,
présenté par le Maire, à Saint-Denis, le 23 novembre 2013

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en sixième séance annuelle,
à Saint-Denis, le 23 novembre 2013

Les membres du Conseil Municipal
soussignés

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu - de la transmission en Préfecture, le
- de la publication, le

Fait à Saint-Denis, le

Signé électroniquement par :
Le Maire
26/11/2013

Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131123-13606-3-DE
Date de réception préfecture : 27/11/2013